



Visa pour le regroupement familial - Époux/épouse/ Pour le mariage suivi d'un séjour permanent

Remarques générales

- Avant de vous présenter, veuillez prendre rendez-vous pour une demande de visa de regroupement familial via le système de prise de rendez-vous du Ministère des Affaires étrangères. Vous trouvez le lien sur la page web de l'Ambassade. Veuillez vous présenter personnellement au guichet et soyez ponctuel.
- Les documents non délivrés en allemand doivent être présentés accompagnés d'une traduction en allemand effectuée par un traducteur agréé. Cette règle ne s'applique pas à la page d'identité du passeport.
- Les certificats du registre civil ou documents similaires fournis doivent **être des originaux** avec apostille/légalisation des signatures apposées du Ministère des Affaires Etrangères malgache. Les originaux vous seront restitués après le traitement de votre demande.
- Attention: les documents malgaches doivent éventuellement être soumis à une vérification des documents. Cette vérification peut durer jusqu'à six mois.
- La délivrance du visa requiert l'approbation du service compétent pour les étrangers en Allemagne. Le visa ne peut être délivré qu'après réception de cette approbation.
- **La durée régulière de traitement des demandes de visa est d'environ trois mois**, mais peut être plus longue dans certains cas.
- Les réservations de billets d'avion ne sont pas nécessaires pour faire une demande de visa. Ne réservez votre billet qu'après obtention de votre visa.
- L'Ambassade se réserve le droit de demander d'autres pièces.
- Les dossiers de demande incomplets retardent la procédure et peuvent entraîner un refus de la demande.
- **Nous vous prions de ne pas vous enquérir de l'état d'avancement de votre dossier avant l'expiration de la durée régulière de traitement de votre demande.** Cela engendre en effet un surcroît de travail important pour le service des visas auquel il n'est pas possible de répondre.

Informations générales

La liste ci-après vous permet de vérifier, en cochant les cases correspondantes, si votre dossier de demande de visa est complet. Tous les documents figurant sur cette liste doivent être soumis **sous la forme et dans l'ordre** requis.



Check-list pour les demandes de visa

Les documents suivants doivent être tous présentés pour chaque demande.

- Deux (2) [formulaire de demande VIDEX](#), dûment remplis et signés avec des informations en vertu de l'article 54 de la loi relative au séjour des étrangers en Allemagne (AufenthG)
- Deux (2) photos d'identité récentes pour passeport biométrique
- Un passeport en cours de validité (signé à la main, avec au moins deux pages vierges)
- Deux (2) copies simples de la page d'identité de votre passeport en cours de validité
- Deux (2) copies de l'acte de mariage en original et avec apostille/légalisation du Ministère des Affaires Etrangères malgache **OU** deux (2) copies de l'enregistrement pour conclure le mariage avec la date envisagée délivrée par l'office de l'état civil en Allemagne
- Deux (2) copies d'une preuve de la maîtrise de la langue allemande (Goethe Institut ou organisation Partenaire) du niveau A1
- Deux (2) copies du passeport/ carte d'identité allemande **et** deux (2) copies du titre de séjour (le cas échéant)
- Attestation de résidence du partenaire en Allemagne (Meldebescheinigung) en deux copies

A fournir immédiatement avant l'obtention de visa :

- Assurance maladie** conforme aux normes de l'UE (valable pour une installation en Allemagne et pour tout l'espace Schengen, avec une couverture minimale de 30 000 euros, à partir du jour de l'entrée sur le territoire et pour la totalité de la durée du séjour) en un exemplaire
- Permis de résidence à Madagascar pour les demandeurs d'une nationalité autre que la nationalité malgache

Si le conjoint n'a pas la nationalité allemande ou la nationalité d'un pays de l'UE:

- Deux (2) copies du bail de location en Allemagne
- Deux (2) copies du contrat de travail en Allemagne
- Deux (2) copies des trois dernières fiches de paie (ne s'applique pas si les époux entrent ensemble sur le territoire allemand)
- Le cas échéant : jugement de divorce **et** acte de divorce d'un précédent mariage (original et deux copies)

Droits de visa

- Les droits de visa s'élèvent à 75 euros (à l'exception des conjoints de ressortissants allemands). Mode de paiement en Ariary et en espèces.

Caractère complet ou incomplet de la demande

- La demande est complète : Oui Non, les informations / pièces manquantes au dossier n'ont pas été cochées

Déclaration en cas de demande incomplète :

Il m'a été indiqué que ma demande était incomplète. Je sais que la soumission d'une demande incomplète peut entraîner un refus de ma demande. Je souhaite tout de même déposer ma demande.

_____ Lieu, date, signature